

Le prix d'un terminal de paiement

Description

Le prix d'un terminal de paiement dépend surtout du modèle et des options choisies. Mais divers frais doivent être pris en compte également dans le calcul du coût total d'un TPE. Que l'on soit [travailleur indépendant](#) ou dirigeant d'entreprise, il faudra alors bien définir ses besoins et se renseigner sur les principaux critères de choix afin de pouvoir réaliser des économies sur l'[achat du terminal de paiement](#). Il convient de s'informer aussi sur les possibilités qui s'offrent à soi pour prévoir un budget.

[Expertise comptable : demander mon devis](#)

Quel est le prix d'un terminal de paiement ?

Le prix d'un [terminal de paiement pour micro-entrepreneur](#) ou bien entrepreneur varie d'abord selon qu'il s'agit d'une location ou d'un achat. Il dépend aussi des fonctionnalités de l'appareil. Les différents frais doivent encore être intégrés dans **le budget** prévu pour se procurer un TPE.

Composition

Un certain nombre d'éléments composent le **prix d'un terminal de paiement**. Afin d'obtenir le coût réel de l'appareil, il faudra tout simplement diviser le montant total par le nombre de transactions prévues.

Coût de l'appareil

Les personnes désireuses de se procurer l'appareil doivent choisir entre l'achat et la location. Le choix s'effectue suivant **leurs besoins et leur budget**. Le prix du terminal de paiement dépendra avant tout de l'option choisie.

Frais sur les transactions

Il s'agit de la **commission** que le prestataire applique sur chaque **transaction effectuée**. Les professionnels ont tendance à oublier de prendre en compte ces frais lors de l'acquisition d'un terminal de paiement.

Les commissions sur transaction sont **définies lors de l'élaboration du contrat avec la banque**. Parfois, elles sont différentes d'un commerce à l'autre. Et le montant des frais de dossier et d'installation peut dépendre également de l'établissement bancaire choisi.

Autres frais

Divers frais **doivent encore être prévus dans le calcul** du prix d'un terminal de paiement. Dans la liste, on distingue :

- Le coût de la maintenance ;
- L'abonnement mensuel.

En cas d'achat

Cette option présente aussi bien des avantages que des inconvénients. En effet, l'achat ne représente aucun engagement de la part de l'acheteur, mais ce dernier doit prévoir un **coût élevé** au départ. De plus, il a la possibilité de revendre l'appareil plus tard.

En cas de location

En louant le TPE, le professionnel déboursa par ailleurs moins d'argent au départ, mais devra s'engager sur une **longue période**. Soulignons que cette option comprend de nombreux :

- Frais annexes ;
- Coûts cachés.

Elle risque donc d'être **moins rentable** sur le long terme. En outre, notons que la location s'effectue, soit auprès d'un :

- Établissement bancaire ;
- Spécialiste de la monétique.

Bon à savoir : le prix de la location varie d'un prestataire à l'autre, mais s'élève généralement entre 13 euros et 40 euros mensuels.

Location chez un spécialiste de la monétique

Le fournisseur de solutions monétiques offre généralement plus de flexibilité aux professionnels. Leur service convient surtout pour un **besoin occasionnel ou saisonnier**. Cependant, le locataire doit prévoir des frais complémentaires (installation, maintenance, etc.), qui risquent de faire augmenter considérablement le coût réel de la location.

Location auprès de la banque

Souvent, les banques imposent une location sur une longue période. En effet, elle peut durer **24 mois, voire 60 mois**. Cette durée est indiquée clairement dans un contrat établi avec le locataire du TPE. Ce document comprend également d'autres informations, telles que le :

- Nombre maximal de transactions ;
- Montant maximal lors d'une opération.

Dans le cas où l'appareil cesserait de fonctionner, le locataire peut se voir appliquer **des indemnités spécifiques** pour « équipement hors d'usage ». Une compensation financière est également prévue en cas de rupture de contrat avant la date convenue.

Selon le modèle de TPE

Le terminal de paiement est **accessible dès 150 euros**. En effet, il est possible de s'acheter un modèle fixe à ce prix. Par ailleurs, il est bon de noter que ce sont les TPE mobiles qui coûtent généralement cher sur le marché.

Portable

Le terminal de paiement portable coûte **entre 350 euros et 450 euros**. C'est souvent ce modèle sans fil qui est utilisé dans les restaurants pour permettre aux clients de régler l'addition sans venir à la caisse.

Fixe

Le prix d'un terminal de paiement fixe est estimé **entre 150 euros et 400 euros**. Pour fonctionner, ce modèle, qui est généralement doté d'une apparence imposante, doit rester connecté à une prise électrique. C'est pourquoi il est souvent installé au comptoir.

Mobile

En moyenne, le prix du TPE mobile s'élève **entre 300 euros et 700 euros**. Entièrement indépendant et autonome, ce modèle s'utilise aussi bien en extérieur qu'en intérieur. Il est apprécié particulièrement par les professionnels nomades.

Lecteur de carte

Comme l'indique son nom, le lecteur de carte est un petit appareil qui permet surtout d'encaisser par [carte bancaire d'entreprise](#) ou de particuliers. Son utilisation requiert généralement une **connexion Bluetooth** à une tablette ou un Smartphone.

Pourquoi s'acheter un TPE ?

L'investissement réalisé est **vite rentabilisé**. Pour rappel, les établissements bancaires peuvent appliquer diverses indemnités et commissions en cas de location, ce qui risque de coûter cher sur le long terme.

Quel est le coût des commissions par transaction ?

Le taux des commissions compte parmi les **principaux critères** de choix d'un TPE. Connu également sous le nom de frais de traitement, il dépend du prestataire choisi et du type de carte utilisé. Souvent, il est facturé sous forme de pourcentage sur chaque vente réalisée.

Commissions dégressives

Les prestataires définissent au préalable les commissions par transaction. Le taux de celles qui sont dégressives est calculé selon le **volume de transaction effectué**. En effet, les établissements bancaires peuvent proposer aux professionnels des taux qui sont négociés à partir d'un certain volume de chiffre d'affaires (CA) mensuel.

Commissions fixes

Pour les commissions fixes, la tarification est plus transparente. Le tarif reste **identique** pour chaque transaction effectuée. En effet, le professionnel aura à payer le même taux de commission, peu importe le type de carte utilisée lors de l'achat.

Commissions différenciées

Les commissions différenciées sont surtout pratiquées par les établissements bancaires classiques. Le taux appliqué varie surtout en fonction du **type de carte** utilisé pour l'encaissement. Parmi les autres facteurs pris en compte figurent également le :

- Réseau (American Express, Visa, etc.) ;
- Pays d'émission.

Bon à savoir : les cartes internationales sont généralement plus chères.

Quels sont les autres frais qui peuvent faire monter le prix d'un terminal de paiement ?

D'autres frais doivent encore être **pris en compte** dans le calcul du prix d'un terminal de paiement. Dans la liste, on retrouve par exemple ceux des accessoires et de l'ouverture d'un compte bancaire professionnel.

Frais d'utilisation de données (4G/3G)

Ces frais concernent notamment les terminaux de paiement qui utilisent une connexion 3G et une carte SIM. Certains prestataires les incluent dans leur offre. En se procurant un TPE, mieux vaut alors vérifier s'ils figurent **dans le contrat**.

Frais fixes sur transaction

En plus du taux de commission, certains prestataires appliquent encore ces frais. Souvent, ils sont négligés parce qu'ils s'élèvent seulement à **quelques centimes d'euros** par transaction. Or, ils peuvent alourdir considérablement la facture en encaissant régulièrement de petits montants.

Ouverture d'un compte bancaire professionnel

Les auto-entrepreneurs doivent inclure le coût de l'ouverture d'un [compte bancaire professionnel](#) dans l'équation globale. Même chose pour les entrepreneurs. Il convient de savoir que **les terminaux sans abonnement** fonctionnent avec tous les établissements bancaires.

Accessoires

Divers équipements sont parfois nécessaires à l'encaissement par carte. Par exemple, pour pouvoir imprimer des tickets, il faudra **ajouter une imprimante** à certains modèles de TPE qui n'en sont pas équipés. Dans tous les cas, les rouleaux de papier doivent être prévus également. En fonction de ses besoins, l'utilisateur peut se procurer encore d'autres accessoires, tels que des :

- Protections ;
- Socles de recharge.

Comment obtenir le meilleur tarif ?

Pour obtenir le meilleur tarif, le professionnel doit avant tout bien **définir ses besoins, les fonctionnalités** qui l'intéressent le plus. Rappelons qu'en plus d'être une solution d'encaissement, le TPE peut :

- Donner un accès aux historiques de vente ;
- Permettre de gérer les [factures de prestation](#) de service.

D'autre part, le futur utilisateur du terminal de paiement doit estimer également **son volume d'affaires** et déterminer, avec le plus de précision possible :

- Le montant encaissé par carte bancaire par mois ou par an ;
- Le panier moyen.

Le **choix de son TPE** dépendra aussi du fait qu'il a ou non :

- Une activité irrégulière ;
- Un point de vente fixe ;
- De nombreux clients étrangers.

En fonction des cas, il s'orientera alors, soit vers les :

- [Start-ups](#) technologiques du secteur de la finance ;

- Banques en ligne ;
- Établissements bancaires classiques ;
- Entreprises spécialisées.

Une fois qu'il a bien déterminé les options adaptées à son commerce, le professionnel pourra **utiliser un comparatif** pour trouver le modèle qu'il recherche. Cet outil l'aidera à le dénicher de manière plus simple et rapide.

FAQ

Le particulier peut-il se procurer un terminal de paiement ?

La réponse est non. Le compte bancaire professionnel étant obligatoire pour pouvoir louer ou acheter un terminal de paiement, le particulier ne peut pas se procurer l'appareil. En effet, le TPE est uniquement destiné aux commerçants. Il leur sert à accepter les transactions des clients par carte bancaire.

Comment effectuer un paiement à distance à l'aide d'un TPE ?

Une fois le TPE bien configuré, l'utilisateur peut procéder à l'encaissement. Il devra :

1. Appuyer sur le bouton servant à allumer l'appareil ;
2. Choisir l'opération ;
3. Taper le montant ;
4. Appuyer sur le bouton destiné à valider l'opération ;
5. Insérer la carte bancaire ;
6. Saisir les données de la carte ;
7. Indiquer la date de validité ;
8. Saisir le cryptogramme.

Quel type de terminal de paiement choisir ?

Le type de terminal de paiement se choisit avant tout en fonction de son type d'activité. En guise d'exemple, le boulanger et le restaurateur n'ont pas les mêmes besoins. Il faut savoir que les fonctionnalités proposées par un TPE fixe sont suffisantes pour un commerçant qui dispose d'un espace de vente au détail.